



Mars 2007
Salon International
de l'Agriculture



Septembre 2005.
Fête du 120 000^e adhérent.



Cette réalité est souvent méconnue. À nous de mieux la faire découvrir et apprécier par nos contacts quotidiens avec le grand public, comme à l'occasion d'actions de communication où nous parlons de notre métier d'éleveur.

Si nous pouvons aujourd'hui communiquer sereinement et efficacement, c'est que nous sommes sûrs de la qualité de nos pratiques, forts des près de 130 000 éleveurs qui adhèrent aujourd'hui à la démarche. Ils sont accompagnés par plus de 3000 techniciens des organismes des filières et du développement. Nous sommes ainsi la première démarche "qualité du métier d'éleveur" en France et en Europe.

S'engager dans la Charte, c'est aussi faire sienne la volonté de toujours améliorer ses pratiques. Progresser, être fier du parcours accompli et pouvoir montrer son élevage à un consommateur.

Pour cela nous comptons sur votre engagement et vous en remercions. Nous sommes persuadés que vous serez, auprès de chacun de vos collègues éleveurs, d'excellents ambassadeurs.

Bernard Malabirade
Fédération Nationale Bovine
Régis Chevallier
Fédération Nationale
des Producteurs de Lait
Co-Présidents de la Charte

Madame, Monsieur

Vous adhérez à la Charte, ou vous renouvelez votre adhésion sur la nouvelle version 2007 et nous vous en remercions.

La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est la démarche de référence pour toute notre profession et pour nos filières. Elle détaille point par point les éléments constitutifs d'une pratique moderne, responsable, ouverte vers les attentes du public de notre métier d'éleveur.

C'est l'objectif de cette version 2007, à laquelle vous adhérez.

Par votre adhésion à une démarche professionnelle, vous participez à la promotion collective du métier d'éleveur

Par votre adhésion à une démarche professionnelle, vous participez à la promotion collective du métier d'éleveur. Conduire une exploitation d'élevage requiert un large savoir-faire professionnel qui assure la sécurité et la qualité des aliments.

La Charte : bien faire et le faire savoir

Au départ de la Charte il y a eu un constat : à la fin des années 1990, rares sont ceux en France qui savent comment les bovins sont élevés et quel est réellement le savoir-faire des éleveurs. Il est apparu essentiel de renouer le dialogue au travers d'engagements crédibles et vérifiables formulés par les éleveurs.

- **Une version 2007 pour la Charte.** Lancée en 1999 au salon de l'agriculture, la Charte s'était déjà renouvelée en 2003 pour intégrer la réglementation sur le registre d'élevage et l'émergence de l'Agriculture Raisonnée. La version 2007 a été conçue pour prendre en compte trois nouveautés :
 - > la nouvelle réglementation du Paquet Hygiène, qui concerne tous les éleveurs, en tant que producteurs de lait, de viande, et d'aliments pour animaux. La Charte dans sa version 2007 va accompagner les éleveurs vers la mise en œuvre de ce Paquet Hygiène.
 - > la volonté des éleveurs de veaux d'intégrer le dispositif. Un chapitre spécifique est maintenant consacré à cette production.
 - > les exigences liées à la conditionnalité des aides PAC. La Charte est cohérente avec le contenu de la conditionnalité, dans le domaine de l'élevage. Une visite de validation de la Charte

n'est pas, et ne sera jamais un contrôle. Mais c'est une excellente occasion pour s'y préparer, pour se rassurer sur la qualité de ses pratiques.

- **L'origine de la Charte** Elle découle d'une initiative de la Fédération Nationale Bovine et de la Fédération Nationale des Producteurs de Lait. L'intérêt et les enjeux de cette démarche pour l'avenir de tous les éleveurs ont conduit la Confédération Nationale de l'Élevage et ses composantes à porter ce projet, avec l'appui de l'Institut de l'Élevage. L'Office de l'élevage et les Interprofessions (CNIEL et INTERBEV) soutiennent la Charte. Les organismes de développement et les filières assurent sa mise en œuvre dans les régions. La Charte est aussi le socle commun des démarches qualité en élevage (signes officiels de qualité, démarches d'entreprises et volet élevage bovin de l'Agriculture Raisonnée).



Pour adhérer à la charte

- 1 Lisez attentivement la Charte et sa notice technique. Faites le point sur vos pratiques.
- 2 Parlez-en à votre technicien pour qu'il organise une visite de validation.
- 3 Après avoir rempli la grille avec un technicien agréé, signez votre adhésion.
- 4 Cette adhésion est valable pour une durée limitée (2 à 3 ans), à l'issue de laquelle vous devrez bénéficier d'une visite de maintien pour renouveler votre adhésion.

RÉALISATION : BÉA PICTORIS
CREDIT PHOTOS : CÉLILIC COUTALUSSE - JEAN-MARC BÉCHE - CIV
D'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE - THIERRY DES OUCHES
ISBN : 2-84148-366-5 - Juin 2007



J'agis, je signe !

Réf. 1540 - 43118 - IL 0102 - 0330 NEUILLY SUR



- **POUR EN SAVOIR PLUS :**
Site Internet de l'Institut de l'Élevage : www.inst-elevage.asso.fr
Espace Thématique : Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage : Vous y trouverez : l'Actualité de la Charte, les adresses des Comités Régionaux et de vos interlocuteurs nationaux ou régionaux, des documents et plaquettes de présentation de la Charte...
Confédération Nationale de l'Élevage : 149 rue de Bercy 75595 Paris CEDEX 12
Téléphone : 01 40 04 51 10 - Télécopieur : 01 40 04 51 22

Grille d'évaluation Version 2007



Charte des
bonnes pratiques
d'élevage

Nom de l'exploitation :

N° EDE :

N° SIRET :

LAITERIE :

OP VIANDE :

OP VEAU DE BOUCHERIE :



J'agis, je signe !

Remplissez SVP cette grille au stylo-bille. Elle est composée de 3 volets auto-répliquants, dont l'un doit être conservé par l'éleveur.

VALIDATION

OBJECTIF
MARGES DE PROGRÈS
NON VALIDABLE

COMMENTAIRES, ENGAGEMENTS
DE L'ÉLEVEUR ET DÉLAI

0. POUR ASSURER UN BON SUIVI DE MA PRODUCTION, JE TIENS A JOUR LES INFORMATIONS SUR MON EXPLOITATION ET SES PARTENAIRES. J'ASSURE LE SUIVI DE MES PRODUITS.

- 0.1 Pour faciliter le suivi de ma production, je tiens à jour une fiche descriptive de mon exploitation
- 0.2 Pour protéger les consommateurs, je m'engage à ne pas mettre en marché tout produit que je sais susceptible d'être dangereux pour la santé humaine, à informer au plus vite mes clients si le produit a déjà été livré et si possible à mettre en place une procédure de rappel
1. POUR GARANTIR LA PARFAITE TRAÇABILITÉ DE MES ANIMAUX, J'ASSURE LEUR IDENTIFICATION SELON LES RÈGLES EN VIGUEUR
- 1.1 Dans un souci de traçabilité des animaux, j'assure un bouclage complet et à jour de tous mes bovins
- 1.2 Pour permettre le suivi permanent des bovins en France, je notifie les événements au maître d'œuvre départemental dans les délais et de manière détaillée
- 1.3 Pour que mes animaux soient suivis au-delà de mon exploitation, je possède un passeport et une ASDA complets et à jour pour tous mes animaux
- 1.4 Pour assurer la qualité de mon processus d'identification, je vérifie et classe tous mes documents d'identification
- 1.5 Pour que les animaux puissent être tracés après leur départ de mon exploitation, je conserve une information sur la destination des bovins qui sortent de mon exploitation

2. PAR RESPECT POUR LA SANTÉ PUBLIQUE COMME POUR MES ANIMAUX, JE M'ASSURE DE LA BONNE SANTÉ DE MON TROUPEAU

- 2.1 Pour participer à la lutte contre les maladies contagieuses, mon élevage est qualifié sanitaire. Je respecte les mesures sanitaires réglementaires concernant les mouvements des bovins
- 2.2 Par souci de leur santé et de celle du public, je surveille l'état de santé de mes animaux. J'appelle le vétérinaire si nécessaire et notamment en cas d'avortement
- 2.3 Pour éviter la contamination de mon troupeau, je peux isoler les animaux malades et tiens propres mes installations
- 2.4 Pour garder une trace des événements sanitaires et des traitements réalisés, je tiens à jour un carnet sanitaire
- 2.5 Pour garantir leur bonne utilisation et leur conservation, j'organise le rangement des médicaments dans un endroit fermé approprié
- 2.6 Pour garantir la bonne utilisation des médicaments, je peux présenter une ordonnance pour tous les médicaments soumis à prescription que j'utilise
- 2.7 Afin qu'il n'y ait pas de résidus dans les produits que je vends, je respecte les délais d'attente lait et viande après l'utilisation de médicaments et ai mis en place un système de repérage des animaux en cours de traitement
- 2.8 Pour limiter les risques de contamination, j'élimine les cadavres d'animaux et les déchets vétérinaires dans des filières organisées
3. POUR LA SANTÉ DU CONSOMMATEUR ET CELLE DE MES ANIMAUX, JE GARANTIS À MES ANIMAUX UNE ALIMENTATION SAINTE, ÉQUILIBRÉE ET TRACÉE
- 3.1 Par respect pour mes animaux, je les nourris conformément à leurs besoins: ils sont en bon état corporel
- 3.2 Pour que les aliments que je distribue ne nuisent pas à la santé de mes animaux ni à celle des consommateurs, je maîtrise l'hygiène de leur production, conservation et distribution
- 3.3 Pour éviter les erreurs de distribution, je stocke séparément des aliments destinés aux ruminants et aux monogastriques. Je ne distribue pas aux bovins des aliments destinés à des monogastriques
- 3.4 Pour éviter les contaminations accidentelles, je stocke séparément les aliments et les produits potentiellement toxiques (engrais, carburants, phytosanitaires, désinfectants, raticides...). Ils ne sont pas accessibles aux animaux
- 3.5 Conformément à la législation, je n'utilise pas d'activateurs de croissance
- 3.6 Pour leur santé, j'assure à mes animaux un abreuvement correct et conforme à leurs besoins
- 3.7 Pour assurer leur traçabilité, je conserve les documents précisant la nature, la quantité et l'origine des aliments qui viennent de l'extérieur de mon exploitation

4. POUR LA QUALITÉ SANITAIRE DU LAIT QUE JE LIVRE, JE GARANTIS PAR MES PRATIQUES L'HYGIÈNE DE SA PRODUCTION

- 4.1 Pour la santé de mes animaux et la qualité de mon lait, je m'assure du bon fonctionnement de mon installation de traite. Je fais réaliser un contrôle annuel Optitraite® et effectue les réparations préconisées
- 4.2 Par souci d'hygiène, j'assure la propreté et le rangement de mon local de stockage du lait. L'éclairage permet d'en assurer le contrôle visuel
- 4.3 Pour éviter le développement des germes dans le lait, j'entretiens correctement et maintiens en bon état le matériel de réfrigération du lait
- 4.4 Pour assurer l'hygiène du lait et pour éviter qu'il ne contienne des résidus, j'assure la propreté du matériel en contact avec le lait et j'utilise des produits autorisés pour son nettoyage. En cas de captage d'eau privé, je vérifie tous les ans sa bonne qualité bactériologique
- 4.5 Pour une bonne hygiène, j'assure la propreté des locaux de traite. L'éclairage permet un examen des mamelles et du lait
- 4.6 Par souci d'hygiène, je m'assure de la propreté et de la santé des trayons de chaque vache avant de la traire
- 4.7 Pour suivre la situation de mon troupeau et de mes résultats, je conserve les analyses réalisées sur mon lait et les utilise pour adapter mes pratiques d'hygiène

5. PAR RESPECT POUR MES ANIMAUX, JE LEUR ASSURE DE BONNES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE BIEN-ÊTRE

- 5.1 Pour leur hygiène et leur confort, je garantis à mes animaux un niveau de propreté correct en toute saison
- 5.2 Pour leur confort et pour pouvoir les soigner, je loge mes animaux dans un bâtiment suffisamment aéré et éclairé
- 5.3 Pour leur confort et ma sécurité, je manipule mes animaux sans brutalité, grâce à un équipement approprié
- 5.4 Pour limiter le stress des animaux, j'utilise pour l'écomage des techniques appropriées
- 5.5 Pour leur confort, en cas de plein air hivernal, mes animaux disposent d'un abri naturel ou artificiel
- 5.6 Par respect pour mes animaux, et pour leur santé, je préserve leur intégrité physique

6. JE PARTICIPE À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 6.1 Parce que l'aspect de mon exploitation participe à l'image de mon métier et par souci d'hygiène, j'entretiens les abords et les voies d'accès de ma ferme
- 6.2 Pour préserver la ressource en eau, je stocke les effluents d'élevage de telle sorte qu'ils ne contaminent pas directement le milieu
- 6.3 Pour protéger l'eau, je prévois et j'enregistre mes pratiques de fertilisation
- 6.4 Pour protéger la santé des hommes et des animaux, j'enregistre mes traitements phytosanitaires et suis attentif à utiliser ces produits efficacement et conformément à la réglementation
- 6.5 Pour assurer la sécurité des personnes, je stocke les produits phytosanitaires dans un lieu fermé
- 6.6 Par respect de l'environnement et des paysages, j'ai identifié et j'utilise les filières de traitement adaptées aux différents déchets produits sur mon exploitation

7. POUR LEUR HYGIÈNE ET LEUR CONFORT, J'ASSURE À MES VEAUX DES CONDITIONS DE VIE CONFORMES À LEURS BESOINS ET À LA RÉGLEMENTATION

- 7.1 Pour le confort des veaux malades, je peux les isoler
- 7.2 Par souci d'hygiène, je nettoie régulièrement mes installations et veille à la propreté des chaussures des intervenants. En production de veaux de boucherie, si je travaille en bandes, j'assure un vide sanitaire entre chacune
- 7.3 Pour répondre à leurs besoins, les veaux reçoivent une alimentation lactée et fibreuse, de qualité et quantité suffisantes, leur taux d'hémoglobine est maîtrisé
- 7.4 Pour préserver la santé de mes veaux, je ne distribue que des aliments lactés bien conservés, je nettoie régulièrement leur matériel de préparation et de distribution
- 7.5 Pour leur confort, le bâtiment dans lequel je loge mes veaux est suffisamment aéré et éclairé
- 7.6 Pour leur confort, mes veaux sont élevés en groupe

Adhésion à la Charte : à remplir et signer par l'éleveur

Je soussigné(e) : _____

Adhésion à la Charte : à remplir et signer par le technicien

Je soussigné(e) : _____

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Tél. : _____ Fax : _____ email : _____

Au vu des résultats de cette visite, je propose :

Accepte la conclusion de visite formulée par le technicien et m'engage :

- > à respecter la Charte > à accepter tout contrôle et à fournir > à me faire répertorier en tant et mes engagements les documents nécessaires qu'éleveur adhérent.

VISITE DE VALIDATION INITIALE :

> de valider l'adhésion

> de différer l'adhésion

> de retirer l'adhésion

Fait à :

Le :

Signature de l'éleveur :

Fait à :

Le :

Signature du technicien :

VISITE DE MAINTIEN :

> de maintenir l'adhésion

> de différer l'adhésion

> de retirer l'adhésion